

Par mail à :

MSE.Enseignement@fr.ch

Direction de l'instruction publique, de la
culture et du sport
Rue de l'Hôpital 1
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 17 avril 2014

Prise de position du PDC sur les mesures structurelles et d'économies 2013-2016 à l'Etat de Fribourg

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) du canton de Fribourg a pris connaissance et analysé les mesures structurelles et d'économie 2013-2016 à l'Etat de Fribourg. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur ce sujet.

Préambule

Le système de formation fribourgeois est un modèle de succès depuis plus d'un siècle. Si des économies sont nécessaires, elles ne doivent pas être réalisées au détriment de l'excellence fribourgeoise en la matière. A ce propos, le projet du Conseil d'Etat montre bien que les mesures structurelles et d'économies encore réalisables dans le domaine de l'éducation représentent seulement quelque quatre millions de CHF, soit un très faible potentiel d'économies. D'autres domaines permettent de réaliser des économies plus conséquentes, plus facilement et sans risquer de porter atteinte à l'un des fleurons du canton.

Le PDC a examiné de manière individuelle les quinze mesures envisagées et émet les commentaires suivants:

Commentaires au sujet des mesures à court terme (budgets 2015 et 2016) en vue de contenir la progression des EPT dans le domaine de l'enseignement

Enseignement obligatoire

1. Modification du seuil pour la détermination du nombre de classes à l'école primaire

Le PDC soutient cette mesure sous réserve de deux conditions. D'une part, son application doit être adaptée à chaque situation particulière. D'autre part, la souplesse introduite par cette mesure doit être exercée tant pour augmenter les effectifs dans les classes que les réduire selon la

nécessité. Cela concerne notamment les classes comprenant de nombreux élèves allophones ou en difficulté.

Enseignement secondaire du deuxième degré, formation générale

2. Réduction de la décharge des professeurs de classe

La réduction de la décharge des professeurs de classe de 3^{ème} et 4^{ème} année n'est pas une mesure d'économie pertinente. Pour rappel, la 3^{ème} année est marquée par une augmentation des tâches pour un professeur de classe. En effet, celui-ci doit non seulement organiser, respectivement co-organiser, une semaine thématique, mais il est également confronté à des difficultés croissantes pour certains élèves liées au travail de maturité mais aussi à l'introduction du principe de la double-compensation des moyennes.

3. Modification du cahier des charges des enseignants experts ou examinateurs

La modification du cahier des charges des enseignants experts, respectivement examinateurs, n'est pas soutenue par le PDC. En effet, la charge liée à la correction des épreuves entraîne un travail plus ou moins important variant selon les disciplines enseignées. Dès lors, la suppression uniforme du dédommagement de 10.- francs par élève est injuste. Au demeurant, l'application de cette mesure au cas par cas engendrerait davantage de travail administratif et des économies plus faibles que prévues.

4. Augmentation de l'effectif moyen des groupes d'options spécifiques et complémentaires

Cette mesure a déjà été introduite. Le PDC tient seulement à relever à ce sujet qu'il n'est pas question dans le cadre de cette mesure de supprimer des options qui, pour l'ensemble des collèges, n'atteindraient pas le seuil de 17 élèves.

5. Recomposition des classes entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année et entre la 2^{ème} année et la 3^{ème} année

Cette mesure constitue une opportunité de réaliser des économies. Il est néanmoins nécessaire de préciser aux élèves et aux parents la possibilité d'application de cette mobilité inter-collèges.

6. Diminution de la rétribution des enseignants des branches de l'année terminale qui ne sont plus enseignées dès le mois de mai

Le PDC s'oppose à cette mesure qui risque d'introduire des inégalités de traitement entre les enseignants des différents degrés et disciplines, mais également des complications administratives. En revanche, le PDC propose que les enseignants concernés prennent en charge la surveillance des examens écrits de fin d'année.

7. Prise en compte de la taille des groupes pour le calcul des unités d'enseignement

Le PDC propose d'adapter cette mesure de manière simplifiée en distinguant uniquement deux tailles de groupes: ceux égaux ou supérieurs à 10 élèves et ceux inférieurs à 10 élèves. Dans ce dernier groupe, la rémunération de 3,5 périodes pour 4 périodes enseignées serait acceptable considérant la réduction des travaux de correction liée au petit nombre d'élèves.

8. Ouverture de classes d'options spécifiques, voire complémentaires, «art visuels» dans un seul gymnase de la Ville de Fribourg

Cette mesure peut constituer une piste d'économies. Il est néanmoins nécessaire de préciser que les élèves peuvent être répartis dans différents de la Ville de Fribourg mais que dans le cadre de ce cours ils se regroupent auprès d'un seul d'entre eux.

9. Diminution du nombre de leçons d'éducation physique à l'école de commerce

Cette mesure a déjà été introduite.

Enseignement secondaire du deuxième degré, Conservatoire

10. Diminution des EPT pédagogiques au Conservatoire (non remplacement des décharges pour raison d'âge)

Le PDC soutient cette mesure spécifique, liée au système de calcul des heures au Conservatoire, sous réserve qu'elle ne soit pas étendue à d'autres domaines.

Enseignement secondaire du deuxième degré, formation professionnelle

3. (3bis) Modification du cahier des charges des enseignants experts ou examinateurs

La modification du cahier des charges des enseignants experts, respectivement examinateurs, n'est pas soutenue par le PDC. En effet, la charge liée à la correction des épreuves entraîne un travail plus ou moins important variant selon les disciplines enseignées. Dès lors, la suppression uniforme du dédommagement de 10.- francs par élève est injuste. Au demeurant, l'application de cette mesure au cas par cas engendrerait davantage de travail administratif et des économies plus faibles que prévues.

11. Inventaire des projets pédagogiques – renonciation au projet «Tell me more»

Le projet «Tell me more» a déjà été abandonné. Le PDC soutient cette mesure.

12. Examen d'entrée pour la maturité professionnelle post-CFC (MP2)

Le PDC soutient cette mesure liée à l'application de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle.

13. Analyse des fonctions de responsables de branches

Le PDC soutient cette mesure.

14. Report d'une augmentation de postes prévue à l'IAG

Le PDC soutient cette mesure.

Synthèse de la prise de position du PDC quant aux quinze mesures à court terme

Mesures	Acceptation	Refus	Acceptation sous réserve(s)
1			x
2		x	
3		x	
4	x		
5	x		
6		x	
7			x
8			x
9	x		
10	x		
3bis		x	
11	x		
12	x		
13	x		
14	x		

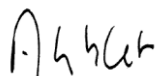
Commentaires au sujet des mesures à plus long terme

Le PDC fribourgeois exclut catégoriquement l'option de réduire la durée du degré secondaire II de type gymnasial de quatre à trois ans. Différentes expériences menées dans ou hors du canton ont montré les effets néfastes de la réduction de la durée des études tant pour les enseignants que pour les élèves. En outre, l'excellence de l'enseignement primaire et secondaire, constituant le fondement de l'éducation des jeunes Fribourgeois, doit être garantie.

En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de vous faire part de notre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Albert Lambelet
Chef du Groupe PDC du Grand Conseil



Pour tout renseignement :

- Pierre-André Grandgirard, Député, Président de la Commission Education, formation, sport et jeunesse du PDC fribourgeois, 079 204 28 76
- Albert Lambelet, chef de groupe : 079 506 97 81
- Eric Menoud, Président du PDC fribourgeois, 079 192 42 86